

[ORANGE] GOUVERNANCE ET STRATEGIE : L'importance du conseil de surveillance* et de sa présence pour les salariés actionnaires.

Le Plan d'Épargne Groupe (PEG) d'Orange est un dispositif d'épargne ouvert aux sociétés françaises du Groupe Orange. Il permet aux salariés de se constituer une épargne à moyen terme, abondée par l'entreprise, dans un cadre fiscal favorable. Plusieurs Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) composent ce PEG. Parmi eux, le FCPE « Orange Actions » permet aux salariés d'acquérir des parts de l'entreprise par des versements réguliers abondés ou au moment d'une Offre Réservée au Personnel (ORP).

Ce fond « Orange Actions » représente l'actionnariat salarié (8% du capital aujourd'hui) et fait l'objet d'une gouvernance spécifique, via le Conseil de Surveillance dont les membres sont élus pour défendre les intérêts des salariés, des exsalariés et des retraités d'Orange, possesseurs de parts (et donc d'actions) de l'entreprise. Ce Conseil exerce collectivement les droits de vote de l'actionnariat salarié à l'Assemblée Générale d'Orange, où il peut également :

- proposer au vote des résolutions alternatives à celles présentées par le Conseil d'Administration ;
- interpeller le Conseil d'Administration par des questions écrites ;
- proposer des points à l'ordre du jour.

La Présidence de ce Conseil de Surveillance est exercée par un de ses membres élus. Les décisions du Conseil de Surveillance sont validées par la majorité des membres présents au moment du vote. Ces décisions visent :

